

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-820402

81472

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02548 Société : .....

Actif       Pensionné(e)       Autre : .....

Nom & Prénom : FALIAH Brahim

Date de naissance : 21-01-1949

Adresse : 18 Rue de la République Avenue 13A N12  
Hay El Madina Casablanca

Tél. : 0628211802 Total des frais engagés : 1865 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Docteur AYOUBI Hassan  
Cardiologue  
Boulevard Mohammed VI - Borechid  
Tél : 22.32.65.34  
20h30 à 15 heures

Date de consultation : 30/10/2019

Nom et prénom du malade : FALIAH Brahim Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : Malade chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : El Gana Le : 30/10/2019

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



الدكتور حسن الأيوبي

Docteur AYOUBI HASSAN

أخصائي في أمراض القلب و الشرايين وارتفاع الضغط

والدورة الدموية - الفحص بالصدى والمولتيبر

Spécialiste des Maladies Cardio - Vasculaires

Echodoppler Cardio - Vasculaire - Holter

INPE : 06 11 75 584 - 05 22 32 65 84

30.10.2023

FAPPAH BRAHIA

COVERAN long long

294,00 x 4

1176,00

S.V.

Docteur AYOUBI Hassan  
Cardiologue  
80, Rue Ibn Rochd - Berrechid  
Tél.: 05 22 32 65 84  
A.T: 8Heure 30 à 15 Heure

Sur Rendez-vous

HORAIRE : 8h00 - 14h00

VENDREDI : 8h00 - 12h00

80. زنقة ابن رشد - برشيد - الهاتف : 05 22 32 65 84

80, Rue Ibn Rochd - Berrechid - Tél : 05 22 32 65 84

المستعجلات : 06 72 12 00 82

| 294,00 |

| 294,00 |

| 294,00 |

| 294,00 |

# ECG

Dr AYOUBI Hassan

80.rue ibn rochd berchid - Tél :0522326584

NOM:FALLAH BRAHIM

ID :191/21

Genre :Homme

Age :72

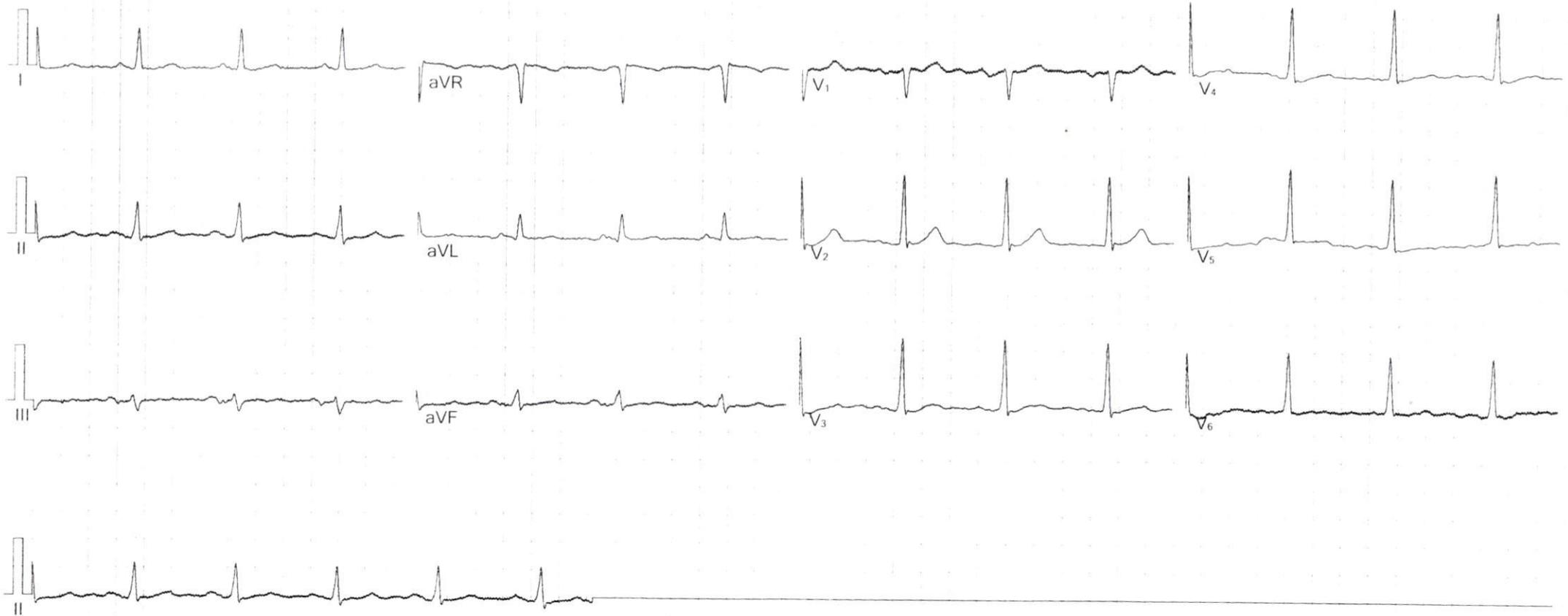
DDN :01-01-1949

Date Test :30-10-2023 11:22

Case #: Investigation #: Médecin Référent:Dr AYOUBI Hassan

10mm/mV 25mm/s

Filtre Principal:On Filtre ADS:On



|               |         |                |             |
|---------------|---------|----------------|-------------|
| Fréquence :   | 1000 Hz | Interval.QT :  | 377 ms      |
| Durée ECG :   | 4 s     | Interval.QTc : | 438 ms      |
| FC :          | 81 bpm  | Axe P :        | 46.9°       |
| Durée P :     | 132 ms  | Axe QRS :      | 18.9°       |
| Durée QRS :   | 87 ms   | Axe T :        | 56.1°       |
| Durée T :     | 260 ms  | RV5/SV1:       | 1.22/0.00mV |
| Interval.PQ : | 184 ms  | RV5+SV1:       | 1.22mV      |

Suggestion :

DR AYOUBI HASSAN  
CARDIOLOGUE  
80Rue IBN ROCHD  
Berrechid  
HT : 7 heur 30 min à 14 h  
Tél : 05 22 32 65 84

Signature Médecin: